



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 3 mai 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, président
Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Corriveau	Rémy Normand
Alicia Despins	Patrick Paquet
Raymond Dion	Jean Rousseau
Jérémy Ernould	Marie-Josée Savard
Jean-François Gosselin	Dominique Tanguay
Geneviève Hamelin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Stevens Mélançon	Émilie Villeneuve
Michelle Morin-Doyle	Patrick Voyer

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 en date du 26 avril 2020 et le décret du gouvernement numéro 102-2021 en date du 5 février 2021, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2021-0402 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0403 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 avril 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 avril 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 21 avril 2021 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 21 avril 2021 et dépose le procès-verbal.

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020, en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et les villes*

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des faits saillants du *Rapport financier 2020 de la Ville de Québec*, en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et les villes*. Ce rapport est déposé devant le conseil et sera diffusé sur le territoire de la municipalité.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du *Rapport financier 2020 de la Ville de Québec*, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers, le rapport du vérificateur externe et le rapport de la reddition de comptes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020;
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, datée du 27 avril 2021, mentionnant qu'il siégera, à compter de ce jour, à titre de conseiller indépendant au conseil de la ville de Québec;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville du 19 avril 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la prise de photographies aériennes obliques ou verticales ou maillage texturé 3D et production de l'orthoimage (Année 2021) (PPD200904) (Appel d'offres public 75034)*;
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville du 19 avril 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le transport des digestats déshydratés (Appel d'offres public 74910)*;
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville du 19 avril 2021, relative à l'*Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le transport des digestats déshydratés (Appel d'offres public 74910)*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville du 19 avril 2021, relative à l'*Adoption du Programme de contribution pour l'aménagement des parcs-écoles*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, du *Plan directeur aquatique de la Ville de Québec* daté du 3 mai 2021.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence, est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance dépose un avis de proposition demandant à la Ville de Québec d'acquiescer et de procéder à l'installation d'un bloc sanitaire automatisé dans le secteur d'influence de Lauberivière, d'assurer la communication d'un échéancier de mise en service de ce bloc sanitaire auprès des résidants et commerçants à proximité dudit secteur, et d'étudier d'autres endroits qui pourraient accueillir ce type d'installation dans les quartiers centraux, mais particulièrement les quartiers Saint-Roch et Vieux-Québec, et de déposer un plan de recommandations à cet effet aux élus de l'arrondissement de La Cité-Limoilou avant le 15 septembre 2021.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2021-0404 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 avril 2021, demandant que la Ville de Québec inclue dans le *Plan d'investissement quinquennal (PIQ)* de 2022 la construction au parc Chaumière d'une grande piscine avec des fonctionnalités telles que plongeon, glissade et grande plage, et de faire du parc Chaumière un parc de destination avec notamment des jeux d'eau, terrains de soccer et de tennis - **LS2021-063 (Ra-2271)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel LS2021-063. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Raymond Dion déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu la demande des résidants de Neufchâtel pour la construction d'une piscine au parc Chaumière dès 2016;

Attendu les démarches entreprises en 2016 par le conseiller du district de Loretteville-des Châtelés pour l'acquisition de terrains contigus au parc Chaumière avec la direction de la *Commission scolaire de la Capitale*;

Attendu la concrétisation de ce projet d'acquisition dans un projet d'échange de terrains avec la *Commission scolaire de la Capitale* le 3 décembre 2018 (lettre d'engagement de la Ville de Québec);

Attendu que le parc Chaumière a ainsi plus que triplé sa superficie avec l'acquisition du terrain de 31,325 mètres carrés de la *Commission scolaire de la Capitale*;

Attendu la pétition du Conseil de quartier des Châtelés de plus de 700 personnes, demandant la construction d'une piscine extérieure au parc Chaumière;

Attendu le dépôt de cette pétition au conseil de la ville le 18 novembre 2019;

Attendu que la présentation au conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles du 9 septembre 2019, portant sur les besoins aquatiques du district des Châtelés, a été reportée en raison du dépôt imminent du *Plan directeur des bassins aquatiques*;

Attendu que le secteur des Châtelés ne dispose d'aucune piscine extérieure;

Attendu l'avis de proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet du 1^{er} février 2021, relatif au *Plan directeur des bassins aquatiques*;

Attendu la possibilité de transformer cet immense parc en un parc de destination;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé d'inclure dans le *Plan d'investissement quinquennal (P.I.Q.)* de 2022, la construction au parc Chaumière d'une grande piscine avec des fonctionnalités telles que plongeon, glissade et grande plage, et de faire du parc Chaumière un parc de destination avec jeux d'eau, terrains de soccer, de tennis, etc.

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 6 Contre : 13

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2021-0405 **Félicitations à *Omy Laboratoires* pour sa victoire lors de la finale de la Coupe des startups du Regroupement des jeunes chambres de commerce de Québec, qui s'est déroulée le 22 avril 2021**

Attendu que la finale virtuelle de la *Coupe des startups* du *Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec* (RJCCQ) s'est déroulée le 22 avril 2021;

Attendu que cette année, l'entreprise de Québec, *Omy Laboratoires*, est la grande gagnante de ce concours;

Attendu que c'est en 2018, dans les laboratoires de l'*Université Laval*, que ses fondatrices, les cosméticiennes Andrea Gomez et Rachelle Séguin, ont créé *Omy Laboratoires*, le premier laboratoire canadien spécialisé en dermocosmétique sur mesure;

Attendu que, grâce à l'intelligence artificielle et à une approche axée sur les besoins individuels, *Omy Laboratoires* fabrique des produits personnalisés véganes, formulés à 95 % d'ingrédients naturels, hypoallergéniques, non testés sur les animaux et respectueux de l'environnement, dans un esprit de développement durable, un exploit qui a grandement impressionné le jury et qui a permis à la jeune entreprise de triompher de ses rivaux régionaux et nationaux;

Attendu que par sa victoire à la *Coupe des startups*, *Omy Laboratoires* bénéficiera du soutien et de l'encadrement du RJCCQ pour poursuivre son développement, et a reçu une bourse de 20 000 \$;

Attendu que l'entreprise, qui compte désormais une trentaine d'employés, et dont le chiffre d'affaires devrait atteindre 5 M\$ cette année après seulement trois ans d'opération, prévoit investir ce montant dans ses démarches pour percer le marché américain;

Attendu qu'en 2018, la Ville de Québec avait remis à *Omy Laboratoires* une bourse d'une valeur de 50 000 \$ en raison de son modèle d'affaires innovant et visionnaire;

Attendu que, pour soutenir sa croissance, un plus grand laboratoire est présentement en construction en dehors du campus de l'*Université Laval*, et qu'*Omy Laboratoires* a le potentiel de continuer à croître et, éventuellement, de rayonner à l'international;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent *Omy Laboratoires* pour sa victoire à la *Coupe des startups*, et lui souhaitent un avenir florissant à l'image de son unicité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0406 Félicitations à l'équipe de *Tero* pour le succès de leur campagne de sociofinancement

Attendu que le petit appareil de compostage domestique *Tero*, créé par une jeune entreprise de Québec, fera bientôt son entrée sur le marché;

Attendu qu'essentiellement, le *Tero* est un petit appareil électroménager de comptoir qui permet de transformer les résidus alimentaires, un fertilisant naturel prêt à être utilisé pour les plantes, le jardin et la pelouse;

Attendu qu'il s'agit d'une initiative de deux finissantes en design de produits de l'*Université Laval*, soit mesdames Élisabeth Coulombe et Valérie Laliberté, qui ont fondé *Tero* pour rendre le compostage agréable et accessible pour tous;

Attendu qu'en octobre 2019, mesdames Élisabeth Coulombe et Valérie Laliberté avaient lancé une campagne de sociofinancement sur la plateforme *Kickstarter*, permettant de précommander un appareil;

Attendu qu'en seulement quatre semaines, la campagne a permis d'amasser plus de 1 750 000 \$, un succès incroyable qui a confirmé le besoin d'un tel type d'appareil dans le quotidien des ménages et qu'à ce jour, 5 500 *Tero* ont été commandés;

Attendu que les étapes de préproduction ont commencé chez *M2S Électronique*, un manufacturier de Québec où il sera possible de produire 600 appareils par semaine, et que les premiers appareils seront livrés dès juillet 2021;

Attendu que l'équipe de *Tero* a pour mission de concevoir les meilleures solutions de valorisation des déchets organiques, afin d'inspirer les gens à agir pour protéger l'environnement;

Attendu qu'à long terme, leur objectif est de créer un impact social et environnemental positif à l'échelle mondiale, en proposant des solutions qui facilitent les changements des habitudes de vie, et que la meilleure gestion des déchets organiques représente une de ces solutions;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent l'équipe de *Tero* pour le succès de leur campagne de sociofinancement, et se réjouissent de l'enthousiasme de la population à encourager l'entrepreneuriat et l'achat local pour arriver à une meilleure valorisation des matières organiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0407 **Mention de la 70^e Semaine de la santé mentale ayant pour thème #ParlerPourVrai, qui se déroule du 3 au 9 mai 2021, et hommage à l'équipe de l'Association canadienne pour la santé mentale et de la Fondation CERVO pour leur travail**

Attendu que la 70^e Semaine de la santé mentale, ayant pour thème #ParlerPourVrai, se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Attendu que chaque année depuis 1951, l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) organise la *Semaine de la santé mentale*, un événement important de sensibilisation des citoyens du Québec à la réalité des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale;

Attendu que l'ACSM, fondée en 1918, est un organisme bénévole qui oeuvre à l'échelle nationale, et qui a pour mission de promouvoir la santé mentale et de favoriser la résilience et le rétablissement des personnes touchées par la défense des droits, l'éducation, la recherche et l'offre de services;

Attendu que, selon une étude récente menée par l'ACSM en collaboration avec l'Université de la Colombie-Britannique, 40 % des Canadiens et Canadiennes ont vu leur santé mentale se détériorer depuis le début de la pandémie;

Attendu que, dans le cadre de la *Semaine de la santé mentale*, il est également important de souligner le travail de la *Fondation CERVO*, basée à Québec et présente depuis 1977, qui finance la recherche scientifique, l'innovation visant à mieux comprendre le cerveau et l'amélioration des soins afin d'offrir un espoir de guérison aux personnes touchées par une maladie neurologique, mentale ou une dépendance, et d'accompagner leurs proches;

Attendu qu'en 2020, monsieur le maire Régis Labeaume et monsieur Jacques Goulet, président de *Sun Life Canada*, annonçaient la création du *Fonds d'investissement en santé mentale*, géré par la *Fondation Jeunes en Tête*;

Attendu que ce fonds de 100 000 \$ pour trois ans permet de soutenir les organismes de la région de la Capitale-Nationale, soit *Accès Psy*, *Boscoville*, *Océan* et la *Fondation Jeunes en Tête*, qui favorisent l'accessibilité des soins en matière de santé mentale pour les adolescents et qui misent sur la prévention, la sensibilisation et le dépistage dans les écoles secondaires de Québec;

Attendu que l'objectif principal cette année est d'inciter la population à nommer et à exprimer ce qu'ils ressentent vraiment, afin de mieux gérer les émotions difficiles, et de contribuer à créer un climat de compassion et d'acceptation de soi et de l'autre, réduisant ainsi la stigmatisation sociale associée à la maladie mentale;

Attendu qu'il ne faut pas oublier de remercier et de féliciter le travail des services de la Ville, comme le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), des travailleurs de rue et des organismes tels que le *PECH*, *Centraide* et le *Pavois* qui, grâce à la qualité de leurs services, font la différence en matière de cohésion sociale;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent le travail de l'Association canadienne pour la santé mentale et de la *Fondation CERVO*, et

invitent la population à faire plus et à s'engager dans le cadre de cette semaine de sensibilisation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0408 **Félicitations à *La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines* et *Le Monastère des Augustines* pour leur mention lors des lauréats des projets à impact *Novae 2021*, qui ont été dévoilés en ligne le 21 avril 2021**

Attendu que les lauréats des projets à impact *Novae 2021* ont été dévoilés en ligne le 21 avril 2021;

Attendu que le jury a retenu 20 projets dans tout le Québec qui ont su se démarquer par leur innovation et leur originalité, en vue de répondre à des enjeux sociaux et/ou environnementaux, et qui ont démontré la pertinence et l'efficacité de leur approche;

Attendu que cette année, l'initiative du *Monastère des Augustines* a été soulignée;

Attendu que ce havre patrimonial de bien-être offre des séjours de répit solidaires aux proches aidants afin de leur permettre de recharger leurs batteries, de créer un sentiment de communauté et de briser l'isolement;

Attendu qu'en 2020, *La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines* et *Le Monastère des Augustines* ont mis en place un plan d'action pour répondre aux besoins criants du personnel soignant de première ligne, ainsi qu'aux éducateurs et enseignants particulièrement sollicités depuis les débuts de la pandémie;

Attendu qu'en plus d'un accueil personnalisé, l'établissement leur offre des repas santé préparés à partir de produits locaux et biologiques, l'accès à des parcours autonomes de marche méditative et de découverte historique;

Attendu que, à l'aide du financement qu'a généré le *Mouvement de compassion* initié par les *Augustines*, qui ont marché chaque jour pendant 20 jours, près de 250 000 \$ ont pu être amassés;

Attendu que depuis juillet 2020, 1200 séjours de 24 heures ont été offerts à un prix modique aux travailleurs essentiels de la santé et des services sociaux, des milieux communautaires et de l'éducation, leur permettant de se ressourcer et de prendre soin de leur santé physique et psychologique;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent l'initiative de *La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines* et *Le Monastère des Augustines*, et leur souhaitent tout le succès possible pour la 2^e édition du *Mouvement de compassion* qui se tiendra sous forme de relais solidaire le 5 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2021-0409 **Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'installation, l'entretien et le démantèlement des stations chaleureuses (Dossier 74893) - AP2021-295 (Ra-2269)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 17 039,20 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *L'Institut Canadien de Québec*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour l'installation, l'entretien et le démantèlement des stations chaleureuses, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0410 **Entente entre la Ville de Québec et *Craque-Bitume*, relative au versement d'une subvention, pour la gestion et le soutien des activités entourant 31 sites de compostage communautaire existants et pour le déploiement et la gestion de six nouveaux sites, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 - MR2021-003 (CT-2533156) — (Ra-2269)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Craque-Bitume*, relative au versement d'une subvention pour un maximum de 176 545 \$, pour la gestion et le soutien des activités entourant 31 sites de compostage communautaire existants et pour le déploiement et la gestion de six nouveaux sites, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0411 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et Croisières AML inc., relatif à la modification de la permission temporaire d'occupation du domaine public en faveur de Croisières AML inc., sur une partie des lots 1 212 178, 1 212 179 et 1 315 166 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2021-385 (Ra-2270)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Croisières AML inc.*, intervenue le 14 septembre 2017, relatif à la modification de la permission temporaire d'occupation du domaine public en faveur de *Croisières AML inc.*, sur une partie des lots 1 212 178, 1 212 179 et 1 315 166 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin d'accorder à *Croisières AML inc.* un crédit de loyer d'un montant de 135 086,32 \$, plus les taxes applicables, rétroactif du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, et un crédit de loyer potentiel pour 2021 pouvant être réévalué à la baisse selon l'évolution des restrictions liées aux mesures sanitaires et ne pouvant pas excéder le montant projeté de 137 682,61 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;

2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets et le greffier de la Ville à signer ce même avenant.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : 0

En faveur : 20 Contre : 0

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0412 Nomination d'un membre au sein du Comité de supervision - Règlement sur la réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec, R.V.Q. 1103 - DG2021-012 (Ra-2270)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de nommer madame la conseillère Anne Corriveau, membre du conseil de la ville qui n'est pas membre du comité exécutif, à titre de membre du Comité de supervision en regard du *Règlement sur la réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec*, R.V.Q. 1103, en remplacement de monsieur Vincent Dufresne.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon fait une proposition d'amendement au sommaire décisionnel afin de remplacer la proposition de nomination de madame la conseillère Anne Corriveau par la nomination de monsieur le conseiller Patrick Paquet. Monsieur le conseiller Raymond Dion appuie cette proposition.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 15

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0413 Entente d'évaluation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, relative au déplacement d'une partie du réseau souterrain dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga – phase 2 (PAM200066) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - IN2021-012 (Ra-2270)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, portant le numéro DCL-22618514, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser *Hydro-Québec* à poursuivre les travaux d'ingénierie nécessaires au déplacement d'une partie du réseau souterrain sur le boulevard Hochelaga;
- 3° de s'engager à rembourser *Hydro-Québec* de tous les frais encourus relatifs aux travaux d'ingénierie, advenant que la Ville abandonne le projet;
- 4° d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer ladite entente.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre–Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0414 Construction d'une nouvelle rue à partir du boulevard Saint-Jacques – District électoral de Neufchâtel – Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières - PA2021-065 (Ra-2270)

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Placements PM inc.*, comprenant notamment la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 53 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement, ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *Placements PM inc.*, joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser *Placements PM inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Placements PM inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Placements PM inc.*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de cette même entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2, et ses amendements;

- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0415 **Accord de contribution entre la Ville de Québec et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, relative à l'intégration d'un *Parcours hommage – Collège François-de-Laval*, constitué de trois oeuvres d'art public soulignant le 350^e anniversaire de fondation du Collège François-de-Laval - CU2021-024 (Ra-2271)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la nouvelle version de l'accord de contribution entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, relative au *Parcours hommage – Collège François-de Laval*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit accord joint au sommaire décisionnel, pour y remplacer le nombre d'oeuvres et l'échéancier autorisé en vertu de la résolution CV-2019-0933 du 18 novembre 2019 et du décret du gouvernement 952-2020, étant entendu que la nature du projet, les obligations des parties et le montant total du versement prévus initialement demeurent les mêmes;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à signer ledit accord.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2021-0416 **Prise d'acte du dépôt du *Rapport annuel 2020 – Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du Rapport annuel 2020 – Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec - AP2021-260 (Ra-2269)***

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de prendre acte du *Rapport annuel 2020 – Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec*.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du *Rapport annuel 2020 – Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0417 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du répertoire pour le service de réparation des véhicules légers et intermédiaires (Appel d'offres public 74997) - AP2021-278 (Ra-2269)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'approbation du répertoire de fournisseurs conformes pour le service de réparation des véhicules légers et intermédiaires, pour une période de trois ans à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 74997 et aux prix unitaires de leur soumission respective, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Rang 1 : *Garage Desharnais & Fils ltée*, selon sa soumission du 8 mars 2021;
- Rang 2 : *Clinique de l'Auto M.M. inc.*, selon sa soumission du 3 mars 2021;
- Rang 3 : *JL Desjardins Auto Collection inc.*, selon sa soumission du 11 février 2021.

2° l'autorisation aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0418 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et CorActive High-Tech inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Investissement dans une nouvelle usine de haute technologie et expansion de l'entreprise - DE2021-381 (CT-DE2021-381) — (Ra-2269)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 1 000 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Investissement dans une nouvelle usine de haute technologie et expansion de l'entreprise*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *CorActive High-Tech inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 1 000 000 \$, dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0419 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération à des fins de logement social pour ajouter des utilisations autorisées à même les fonds disponibles - FN2021-022 (Ra-2269)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche 38030 pour permettre l'émission de prêts;
- 2° l'autorisation de financer, à même l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération, l'émission de prêts à des fins de logement social.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0420 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 6 424 615 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1396 - GT2021-093 (Ra-2269)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 6 424 615 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1396.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0421 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications de la nomenclature des emplois professionnels - RH2021-302 (Ra-2269)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation:

- 1° des deux modifications proposées à la nomenclature des emplois professionnels et l'adoption de la nomenclature modifiée des emplois;
- 2° de la modification des titres d'emplois des employés visés par cette modification.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0422 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Laurent-Étienne Desgagnés (ID. 128516) à titre de directeur par intérim – Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg - RH2021-319 (CT-RH2021-319) — (Ra-2270)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de nommer monsieur Laurent-Étienne Desgagnés (ID. 128516), employé permanent, à titre de directeur par intérim des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg (D081) (poste no 34584), avec effet le 3 mai 2021, jusqu'à la dotation de ce poste, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Yvon Bussièrès le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 28.

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires AP2021-320 et DE2021-423 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 5 mai 2021.

CV-2021-0423 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente d'union entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative à l'acquisition regroupée de chlorure de sodium (sel de déglacage) – Saison 2021–2022 (Appel d'offres public 75544) - AP2021-320 (Ra-2270)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente d'union entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative à l'acquisition regroupée de chlorure de sodium (sel de déglacage) – Saison 2021–2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements de signer cette même entente jointe audit sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0424 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 304, rue Beaucage, connu et désigné comme étant le lot 1 942 095 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières - DE2021-423 (CT-DE2021-423) — (Ra-2270)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 304, rue Beaucage, connu et désigné comme étant le lot 1 942 095 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1070,9 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété des entreprises *Gestion Martin Verville inc.* et *Gestion G.D.N.D.inc.*, pour une somme de 400 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel et, plus spécifiquement, aux conditions prévues aux articles 3, 6.1, 8.1, 8.2 et 8.4;
- 2° au Service de la gestion des immeubles de procéder, au moment opportun et conditionnellement à cette acquisition, à la démolition du bâtiment et de ses dépendances;
- 3° de l'appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, d'un montant de 419 950 \$, pour l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 304, rue Beaucage, connu et désigné comme étant le lot 1 942 095 du même cadastre.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0425 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'établissement d'une servitude réelle et temporaire de passage, de stationnement et d'entreposage en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 623 076 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-454 (Ra-2270)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'établissement de la servitude réelle et perpétuelle de passage, de stationnement et d'entreposage en faveur de la Ville sur le lot 1 623 076 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété du *Réseau de transport de la Capitale* (Société de transport de Québec), d'une superficie approximative de 9 780,90 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère, à titre gratuit, joint au sommaire décisionnel et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le consentement de l'établissement d'une servitude joint audit sommaire.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0426 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de l'immeuble sis aux 545, rue Kirouac et 507, rue Saint-Luc, connu et désigné comme étant le lot 5 342 039 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-527 (CT-DE2021-527) — (Ra-2270)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 342 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 793,5 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère joint au sommaire décisionnel;
- 2° à la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie de procéder à la préparation de tout plan et toute description technique et de réaliser toute opération cadastrale requise à cette fin d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation;
- 3° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, de l'immeuble construit sis aux 545, rue Kirouac et 507, rue Saint-Luc, connu et désigné comme étant le lot 5 342 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0427 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de centre d'hébergement de crise sur le lot numéro 1 738 519 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1397 - GT2021-076 (Ra-2270)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de centre d'hébergement de crise sur le lot numéro 1 738 519 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1397;
- 2° l'autorisation de tenir une séance d'information au sujet de cette adoption.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0428 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la tenue d'une démarche de participation publique sur l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques - PA2021-064 (Ra-2270)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au Service de l'interaction citoyenne de tenir une démarche de participation publique sur l'élaboration du *Plan régional des milieux humides et hydriques*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0429 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le mandat au Réseau de transport de la Capitale pour la gestion du projet de vélopartage àVélo faisant l'objet d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service - PA2021-070 (Ra-2270)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le mandat au Réseau de transport de la Capitale pour la gestion du projet de vélopartage àVélo faisant l'objet d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0430 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Denis-H Turcotte (ID. 004752), à titre de directeur du Service de police - RH2021-320 (CT-RH2021-320) — (Ra-2270)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Denis-H Turcotte (ID. 004752), à titre de directeur du Service de police (D566) (poste 45500), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré reprend son siège. Il est 20 h 48.

CV-2021-0431 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Pigeon (ID. 141957), à titre de directeur associé du Service de police - RH2021-353 (CT-RH2021-353) — (Ra-2270)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur

Robert Pigeon (ID. 141957), à titre de directeur associé du Service de police, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0432 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant trois parties du lot 6 322 010 du cadastre du Québec, et ouverture du boulevard Hochelaga – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2021-314 (CT-2536549) — (Ra-2271)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour l'acquisition, à des fins municipales, de l'immeuble situé en bordure du boulevard Hochelaga, propriété du *Centre de service scolaire des Découvreurs*, connu et désigné comme étant trois parties du lot 6 322 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 233,7 mètres carrés, pour une somme de 125 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente, et plus particulièrement à l'article 3, jointe audit sommaire.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0433 **Renflouement de l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renflouement de l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération - FN2021-025 (CT-FN2021-025) — (Ra-2271)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser un virement à l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité d'un montant de 5 000 000 \$, provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de proximité au 31 décembre 2020.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du virement à l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération d'un montant de 1 000 000 \$, provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté d'agglomération au 31 décembre 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0434 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention entre la Ville de Québec et le *Centre de crise de Québec*, relative à une aide financière sous forme de prêt pour l'acquisition d'un immeuble sis au 1340, rue Frontenac à des fins de logement social - PA2021-083 (CT-2536928) — (Ra-2271)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et le *Centre de crise de Québec*, relative à une aide financière sous forme de prêt, d'un montant de 550 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble sis au 1340, rue Frontenac à des fins de logement social, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur de la Section des projets spéciaux de développement du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de signer ladite convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0435 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification du contrat d'engagement entre la Ville et Québec et madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) - RH2021-267 (Ra-2271)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Brigitte Chrétien (ID. 172195), directrice de la Division commerciale au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, afin de modifier le nombre d'heures travaillées par semaine, le salaire et en prolongeant celui-ci pour une durée indéterminée, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0436 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1390 - TM2021-056 (Ra-2271)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse*, R.A.V.Q. 1390.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

CV-2021-0437 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux conditions de développement d'un terrain et à diverses autres modifications*, R.V.Q. 2910, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-034 (Ra-2269)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux conditions de développement d'un terrain et à diverses autres modifications*, R.V.Q. 2910;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0438 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux conditions de développement d'un terrain et à diverses autres modifications*, R.V.Q. 2910 - PA2021-034 (Ra-2269)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme, lequel crée un nouveau chapitre dans lequel sont désormais regroupées les conditions préalables au développement d'un terrain, autrefois énoncées à l'article 1207 du *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*. Ces conditions concernent notamment l'exigence qu'un bâtiment principal soit érigé sur un seul lot immatriculé distinctement au cadastre, adjacent à une rue publique dans laquelle les services d'aqueduc et d'égout sont établis. Il révisé aussi les règles d'agrandissement et de reconstruction qui s'appliquent à un bâtiment principal érigé sur un terrain qui ne remplit pas une ou plusieurs de ces conditions. À cet égard, les modifications ainsi apportées permettent de rendre ces dispositions conformes à celles du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec, entré en vigueur le 7 février 2020.

Un nouveau chapitre est également créé au *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* afin d'établir un régime général et certaines exceptions applicables à la reconstruction ou la réfection d'un bâtiment dérogatoire protégé qui est détruit, devenu dangereux ou qui a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'un cas fortuit ou de quelque autre cause. Les dispositions des règlements d'un conseil d'arrondissement sur l'urbanisme qui portaient sur le même objet sont en conséquence abrogées.

Aux fins de l'application des normes d'urbanisme, le périmètre urbain antérieur est en outre remplacé immédiatement par le périmètre d'urbanisation tel que révisé par le schéma d'aménagement.

Enfin, ce règlement introduit une norme spécifique visant à assurer la construction d'un seul bâtiment principal par lot distinct, à moins que les projets d'ensemble ne soient autorisés dans la zone, et prévoit les conditions à respecter lors de l'agrandissement ou de la reconstruction d'un bâtiment qui déroge à cette norme.

AM-2021-0439 *Avis de motion relatif au Règlement sur les appareils de chauffage à combustible solide, R.V.Q. 2954, et dépôt du projet de règlement - PQ2021-005 (Ra-2269)*

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement visant à contrôler l'émission de particules fines dans l'atmosphère par un appareil de chauffage à combustible solide. À cette fin, il pose plusieurs interdictions et encadre l'utilisation et l'installation d'un tel appareil. En outre, ce règlement prévoit un pouvoir d'inspection, fixe le montant des amendes pour les personnes qui commettent une infraction à celui-ci et modifie le *Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction* afin d'identifier les personnes autorisées à délivrer de tels constats.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2021-0440 *Avis de motion relatif au Règlement sur le Programme de subvention favorisant le retrait ou le remplacement d'appareils de chauffage à combustible solide non certifiés, R.V.Q. 2950, et dépôt du projet de règlement - PQ2021-007 (Ra-2270)*

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui décrète la constitution d'un programme favorisant le retrait ou le remplacement d'appareils de chauffage à combustible solide non certifiés par des appareils de chauffage certifiés EPA ou CSA.

Ce règlement prévoit que le propriétaire admissible qui en fait la demande peut obtenir une subvention de 100 \$ pour le retrait d'un appareil de chauffage admissible ou encore une subvention maximale de 1 000 \$ pour le remplacement d'un tel appareil.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2021-0441 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement aux limites de vitesse, R.V.Q. 2958, et dépôt du projet de règlement - TM2021-057 (Ra-2271)*

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la*

circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement afin d'établir de nouvelles limites de vitesse sur le réseau artériel de la ville. Ces modifications font suite à une analyse multifactorielle réalisée pour l'ensemble du territoire de la ville. Ainsi, les principales voies de circulation qui constituent les liens entre les quartiers auront une vitesse maximale de 50 km/h, les rues principales des secteurs résidentiels auront, quant à elles, une vitesse maximale de 40 km/h, alors que celle des rues résidentielles sera de 30 km/h. On peut retrouver plus spécifiquement ces vitesses et les rues visées à l'annexe I du présent règlement.

Au surplus, certaines rues se situant dans une zone scolaire auront une limite de vitesse réduite lors de périodes déterminées.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0442 **Adoption du projet de *Règlement sur la réalisation d'un centre de gestion et de stockage de données numériques sur une partie du lot 1 944 261 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2970, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite* - **PA2021-051 (Ra-2271)****

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement sur la réalisation d'un centre de gestion et de stockage de données numériques sur une partie du lot 1 944 261 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2970*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0443 **Avis de motion relatif au *Règlement sur la réalisation d'un centre de gestion et de stockage de données numériques sur une partie du lot 1 944 261 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2970* - **PA2021-051 (Ra-2271)****

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation d'un projet relatif à un établissement industriel dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés.

Plus spécifiquement, il permet la réalisation d'un projet relatif à un centre de gestion et de stockage de données numériques devant être érigé sur une partie du lot numéro 1 944 261 du cadastre du Québec. Ce lot est localisé dans la zone 23105Cc, laquelle est située approximativement à l'est de l'avenue Ludger-Ferland, au sud du Boulevard des Cèdres et de son prolongement vers l'ouest, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord de la voie ferrée

longeant la rue Soumande. Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet, lesquelles ont pour effet de modifier en conséquence le *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme* pour le territoire visé. Les règles d'urbanisme ainsi modifiées concernent les usages autorisés, la hauteur maximale du bâtiment principal, les matériaux de revêtement, le nombre de cases de stationnement et finalement, les exigences relatives aux écrans visuels, aux clôtures, aux aménagements et aux allées de circulation. Les autres normes du *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, compatibles avec le présent règlement, demeurent inchangées et continuent de s'appliquer au projet. Par ailleurs, le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* est modifié afin de soustraire la délivrance du permis de construction à l'exigence que le lot sur lequel la construction du bâtiment principal est projetée, soit contigu à une rue publique desservie par les services d'aqueduc et d'égout.

Adoption des règlements

CV-2021-0444 *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch, R.V.Q. 2936 - PA2021-003 (Ra-2248)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch, R.V.Q. 2936.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0445 *Règlement sur des travaux d'aménagement de voies cyclables et piétonnières relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2976 - PA2021-039 (Ra-2267)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement de voies cyclables et piétonnières relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2976.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, une deuxième période de questions des citoyennes et citoyens par visioconférence est tenue pour une durée de 10 minutes.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 47.

Sylvain Légaré
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Yvon Bussières
Vice-président

SO/ir